



Weightlifting Canada Haltérophilie Masters – Protocole antidopage

2023.08.08

Weightlifting Canada Haltérophilie Masters est guidé par son énoncé de mission:

WEIGHTLIFTING CANADA HALTÉROPHILIE MASTERS se consacre à la promotion et le développement de l'Haltérophilie Olympique des Maîtres au Canada et doit représenter les intérêts des Maîtres Haltérophiles Canadiens. Elle le fera en esprit d'équité et de beau jeu, et en même temp, encouragé une saine philosophie de vie.

Une partie importante de la mise en œuvre de cette mission consiste à s'assurer que tous les membres sont conscients des dangers de l'utilisation de substances interdites et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour dissuader ses membres de participer à toutes les compétitions d'haltérophilie sanctionnées à l'échelle provinciale, nationale et internationale sous l'influence de toute substance interdite identifiée par l'International Weightlifting Federation, l'International Masters Weightlifting Association, and the World Anti-Doping Agency (WADA).

Weightlifting Canada Haltérophilie exige de ses membres qu'ils:

1. Reconnaître leur compréhension et leur soutien à la politique antidopage de la WCHM dans le cadre du processus d'inscription des membres. De plus, les membres doivent comprendre que le PCA (Programme canadien antidopage) est applicable aux Championnats provinciaux des maîtres et peut également être mis en œuvre aux Championnats canadiens d'haltérophilie maîtres (CMWC).
2. Suivez les leçons antidopage de la WCHM et le test de sensibilisation antidopage de la WCHM. L'achèvement des leçons antidopage du CCES peut être une exigence pour participer au CMWC.
3. Comprenez parfaitement que le CCES effectuera activement des tests aléatoires à tous les championnats provinciaux d'haltérophilie des maîtres ainsi qu'à la plupart des compétitions de qualification sanctionnées par la WCHM, en particulier les compétitions seniors.
4. Comprenez que WCHM peut, de temps à autre, organiser des tests de dépistage aléatoires de drogues hors compétition de ses membres.
5. Signalez, à titre confidentiel, au président de la WCHM le(s) nom(s) de tout membre qu'il soupçonne d'utiliser des substances interdites, sans surveillance médicale, afin de s'avantager en compétition.
6. Soutenir les principes du Sport pur tels qu'ils sont décrits dans les leçons antidopage de la WCHM/CCES.